



Association
Départementale
Voyageurs-Gadjé



Communiqué de presse

Paris, le 8 septembre 2017

Arrêtons d'expulser sans solution de logement ! 50 personnes menacées à Villiers-le-Bel

CONFÉRENCE DE PRESSE

Lundi 11 septembre à 11 h / Ruelle Chauvée, lieu-dit du Mont Griffard
Villiers-le-Bel (95), en présence des familles

Nos associations s'indignent du sort et des menaces qui pèsent aujourd'hui sur 12 familles (soit 50 personnes) installées depuis plus de 25 ans sur un terrain à Villiers-le-Bel (95).

Alors qu'elles vivent depuis lors dans des caravanes et chalets installés sur ce lieu de vie, travaillent, sont soignées et que leurs enfants sont scolarisés dans les environs, la commune de Villiers-le-Bel et la communauté d'agglomération de Roissy-Pays-de-France (propriétaires d'une partie des parcelles occupées) leur demandent de partir depuis le début de l'année, sans leur proposer de solution pérenne d'habitat. Depuis lors, l'ADVOG (Association Départementale Voyageurs Gadjé) interpelle les élus locaux et les représentants de l'État en ce sens... sans résultat !

Au cœur de l'été, les deux collectivités ont demandé en urgence l'expulsion des familles, ce que la justice leur a accordé, sans tenir compte des conséquences sur la vie privée et familiale des habitants, et malgré l'absence de projet présenté par la commune sur le terrain. Le juge du tribunal de grande instance a privilégié le droit de pro-

priété en faveur de collectivités qui, pourtant, ne respectent pas leurs obligations en matière d'habitat des gens du voyage, contrairement à la jurisprudence européenne et nationale.

S'en sont suivies des menaces et des pressions régulières de la police, de l'huissier et de la commune ; la destruction illégale de biens (dont des caravanes et des chalets) ; la coupure de l'électricité puis de l'accès à l'eau courante - alors que vivent sur le terrain des enfants en bas âge et une personne âgée nécessitant des soins.

Si ces pratiques d'expulsion sans logement et de violation des droits fondamentaux des personnes sont malheureusement récurrentes en France, elles n'en sont pas moins indignes de représentants de la puissance publique.

Le risque d'expulsion étant imminent, nous demandons que des solutions d'habitat dignes et pérennes soient trouvées pour ces citoyens de Villiers-le-Bel et que cessent les pressions dont ils font l'objet.

CONTACTS PRESSE

Marie ROTHHAHN / Chargée de mission accès aux droits / Fondation Abbé Pierre
mrothhahn@fap.fr / 06 23 42 02 16

Mighelina SANTONASTASO / Chargée de relations presse / Fondation Abbé Pierre
msantonastaso@fap.fr / 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

Solène MOLLIÈRE / Assistante chargée des relations médias / Fondation Abbé Pierre
media@fap.fr / 01 55 56 37 12

Valérie VASSEUR / Chargée de mission / ADVOG
06 79 00 62 66